



MUNICIPALITÉ DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-10-332 / FQM ASSURANCE AJUSTEMENT POLICE D'ASSURANCE AVRIL 2024-AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère a adhéré au Fonds d'Assurance des municipalités (FQM Assurances);

CONSIDÉRANT QUE FQM Assurances a soumis son renouvellement pour la période du 08 avril 2024 au 08 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE la FQM Assurance a notifié la municipalité de Saint-Valère l'augmentation à la hausse des valeurs assurables des bâtiments municipaux de **7.5%** afin de pallier la hausse des coûts de construction et d'éviter d'exposer la municipalité à des situations de sous-assurance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère par résolution # 2024-0368 a autorisé le renouvellement de la prime d'assurances de dommage ;

CONSIDÉRANT la résolution 745-2023 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en date du 20 décembre 2023 autorisant une évaluation complète de ses bâtiments et leurs contenus, aux fins d'assurances;

CONSIDÉRANT le contrat d'évaluation aux fins d'assurances des bâtiments et de leurs contenus octroyés à la firme SPE au coût de 2245. \$ (sans les taxes applicables);

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation produite par la firme SPE et notifiée à la FQM Assurance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement de l'ajustement du montant du contrat de la police d'assurance de dommages avec la FQM Assurances soumise via la facture 16062 pour la





MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2024
période du Ratif de Saint-Valère (Québec) GOP 2025 au montant de Mille Neuf Cent Quarante
Six dollars et soixante-quinze sous taxes comprises (\$1946.74).

- **D'IMPUSER** cette dépense au compte 02-130-00420

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **10 octobre 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

